



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté portant dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées, dans le cadre du projet de la ZAC du fort d'Aubervilliers (phase 2) sur les communes d'Aubervilliers et de Pantin (93)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France du 16 septembre au 6 octobre 2025 inclus sur le projet susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis grâce au lien suivant: [Consultation du public : projet de la ZAC du fort d'Aubervilliers \(phase 2\) - Aubervilliers et Pantin \(93\) : demande de dérogation espèces protégées | DRIEAT Île-de-France](#)

Nombre et nature des observations reçues : 0

Synthèse des modifications demandées :

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique les observations du public dont il a été tenu compte.

Réponse aux observations du public : Sans objet